

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI A CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI**  
**L'ASSOCIU OPRA A LECCIA CUMITATU DI QUARTIERU**  
**(OLCQ)**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**  
**DE L'ASSOCIATION OPRA A LECCIA COMITÉ DE**  
**QUARTIER (OLCQ)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement adapté aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de leurs parcours d'insertion.

L'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ) est l'une d'entre elles.

Dans le cadre de ses missions, l'association OPRA met en œuvre un accompagnement spécifiquement axé sur la mobilité avec le dispositif Plateforme Mobilité 2B, et propose de multiples services : bilan mobilité, auto-école, location, transport à la demande.

Les objectifs de l'association à travers la mise en œuvre de ce dispositif sont d'apporter des solutions individualisées, pertinentes et durables permettant de lever les freins liés à la mobilité.

Elle se propose également de coordonner les acteurs de la mobilité en vue de la réalisation d'actions adaptées aux besoins du territoire. Ainsi, la plateforme permet également une information des usagers et des professionnels sur les aides et les dispositifs existants. Acteur prépondérant de la structure associative Mob In Corsica, antenne régionale de Mob In France, elle a pour vocation de réunir tous les acteurs de la mobilité en Corse.

En 2021, l'association OPRA s'était engagée à accompagner 50 personnes bénéficiaires du RSA. Ce sont 100 personnes qui ont bénéficié d'un bilan mobilité, dont 28 bénéficiaires du RSA ayant bénéficié d'ateliers mobilité complémentaires, de l'auto-école associative, de la location solidaire ou du transport à la demande.

Les objectifs définis conventionnellement et en concertation avec la structure n'ayant pas été atteints, une retenue de 5 % a été appliquée lors du versement du solde 2021.

Pour 2022, l'association a souhaité reconduire les objectifs conventionnels et s'engage à apporter des solutions individualisées, pertinentes et durables de mobilité à 50 bénéficiaires du RSA sur Bastia et son agglomération, ainsi qu'à mutualiser et coordonner les acteurs de la mobilité sur le territoire d'intervention.

Le montant demandé à la Collectivité de Corse est de 20 000 €. Les crédits sont inscrits au budget 2022 programme 5122 chapitre 9344 fonction 444 compte 65 748.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ) d'un montant de 20 000 €.
- D'approuver la convention de financement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, annexée au présent rapport.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.